

## BAREME GESTION LOCATIVE ET HONORAIRES DE LOCATION

1- A LA CHARGE DU MANDANT	HT	TTC
<b>Honoraires de gestion courante</b>		
Honoraires de base ( <i>tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot</i> )		
- de 0 à 600,00€	10%	12%
- de 600,01 à 1.200,00€	9%	11%
- de plus de 1.200,00€	8%	10%
<b>Honoraires de location baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)</b>		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m <sup>2</sup> )		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> )	2,50 €	3,00 €
<b>Boxes, parkings, garages et caves</b>		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%
<b>Gestion administrative</b>		
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, etc	83,33 €	100,00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie ( <i>sur le loyer annuel HT x 9 ans</i> ) – minimum de facturation 300€ TTC	0,5%	0,6%
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	166,67 €	200,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, déspecialisation, cession, à la charge du bailleur (sur l'augmentation annuelle générée)	10%	12%
<b>Gestion financière</b>		
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et immeuble géré)	50,00 €	60,00 €
<b>Gestion technique et sinistres</b>		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (au temps passé)		
- Travaux inférieurs à 1.500€ TTC	0%	0%
- Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 120€ TTC)	3,0%	3,6%
Gestion des sinistres :		
- Vacation expertise (au temps passé au tarif horaire cabinet)	50€/heure	60€/heure
- Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 140€ TTC)	3,0%	3,6%
<b>Représentation et procédure</b>		
Autres prestations occasionnelles au temps passé ( <i>représentation du Mandant, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.</i> )		
	50€/heure	60€/heure
Gestion des impayés :		
- Remise dossier à l'huissier	50,00 €	60,00 €
- Remise dossier à l'avocat	50,00 €	60,00 €
- Suivi procédure (au temps passé au tarif horaire cabinet)	50€/heure	60€/heure
- Souscription et suivi assurance des loyers impayés	30€/an	36€/an
Prestation de loyers impayés- détérioration immobilière et défense&recours (sur les sommes quittancées)	2,09%	2,50%
Prestation de vacance locative (sur les sommes quittancées)	2%	2,40%
2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE	HT	TTC
<b>Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)</b>		
Honoraires de location ( <i>Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous</i> ):		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m <sup>2</sup> )		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> )	2,50 €	3,00 €
<b>Boxes, parkings, garages et caves</b>		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%

LES PRIX TTC SONT CALCULES SUR LABASE D UN TAUX DE TVA A 20% - BAREME APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018